



Séparation et garde d'enfant longue distance

Par **Elicou**, le **30/12/2010** à **14:44**

Bonjour,
Actuellement mon conjoint et moi vivons encore sous le même toit mais cela fait plusieurs mois que je lui ai dit que je voulais que nous nous séparions. Nous avons une petite fille qui va avoir 3 ans.
Cela n'a pas été sans difficulté pr lui pr l'admettre mais je crois que maintenant il a compris que je ne changerai pas d'avis.
J'ai qqun d'autre ds ma vie mais jusque là nous ne nous voyions que de temps à autre. Finalement il vient de me proposer de vivre avec lui, ce que j'ai accepté, mais il habite à 1000km de ma ville actuelle, donc à 1000km de là où restera le père de ma fille.
Je m'occupe bcp plus de ma fille qu'il ne l'a jamais fait et pr moi il est évident qu'elle doit être avec moi.
Pensez vous que du point de vue d'un JAF le fait que je parte si loin soit un frein à en avoir la garde ? Qu'il puisse s'opposer à se que je m'éloigne autant ?
Quelles démarches entreprendre pr commencer ? Faut-il que je déménage d'abord ou bien que nous voyions le JAF ?
Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:10**

Voyez ça avec votre avocat, obligatoire pour le divorce.

Par **Elicou**, le **30/12/2010** à **16:37**

Merci de votre réponse mais nous ne sommes pas mariés

Par **mimi493**, le **30/12/2010 à 16:39**

Alors ce n'est pas votre conjoint :-(

Par **Marion2**, le **30/12/2010 à 16:43**

Saisissez le JAF le plus rapidement possible. Ne déménagez pas avant.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.

Par **Elicou**, le **30/12/2010 à 16:53**

Mimi, pardon pr le "terme" qui induisait en erreur effectivement.rnrnMarion, pr saisir le JAF sans avocat il faut appeler le tribunal directement ?rnrnMerci pr votre aide en tout cas

Par **mimi493**, le **30/12/2010 à 17:09**

LRAR au greffe du TGI, une lettre simple mettant les noms et les coordonnées de tout le monde (vous, le père, les enfants) et vos demandes

Par **Elicou**, le **06/01/2011 à 13:39**

Merci de ces précisions.rnFaut-il aussi qu'y figurent les souhaits de son père ou bien je ne fais qu'un courrier présentant ma situation et ma demande ?

Par **corima**, le **06/01/2011 à 13:43**

[citation]J'ai qqun d'autre ds ma vie mais jusque là nous ne nous voyions que de temps à autre. Finalement il vient de me proposer de vivre avec lui, ce que j'ai accepté, mais il habite à 1000km de ma ville actuelle[/citation]rnrnVous partez à 1000km de chez vous, avec votre petite sous le bras, pour quelqu'un que vous ne connaissez finalement pas beaucoup, vous ne croyez pas que c'est risqué.rnrnEntre se voir de temps à autre et vivre ensemble, c'est pas la meme chose, vous pourriez ne pas vous entendre. Reflechissez y bien

Par **Elicou**, le **07/01/2011 à 11:02**

Si, si c'est quelqu'un que je connais très bien, depuis plus de 10 ans. rnJe n'ai pas d'inquiétude à ce sujet mais je comprends qu'on m'en fasse la remarque. C'est normal.